

RESOLUTION ADOPTEE SUR LE RAPPORT DU BUREAU

1493 (XV). Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Décide* de rejeter la demande de l'Union des Républiques socialistes soviétiques¹ tendant à inscrire à l'ordre du jour de sa quinzième session ordinaire la question intitulée "Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies";

2. *Décide* de n'examiner, à sa quinzième session ordinaire, aucune proposition tendant à exclure les représentants du Gouvernement de la République de Chine ou à faire siéger les représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

*895ème séance plénière,
8 octobre 1960.*

*
* * *

Décision prise par l'Assemblée générale sur recommandation du Bureau

Reprise de la quinzième session

A sa 948ème séance plénière, le 15 décembre 1960, l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau², a décidé de suspendre sa quinzième session le 20 décembre 1960 et de la reprendre le 7 mars 1961.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes*, point 8 de l'ordre du jour, document A/4474.

² *Ibid.*, document A/4634.